



Vente de moto par un professionnel, précisions

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai acheté une moto de marque kawasaki 1400 GTR de démonstration le 28/04/2010, pour un montant de 16000 euros (avec en plus un accessoire, une bulle haute de 171 euros), le tout donc pour 16171 moins la reprise de ma moto pour un montant de 13500 euros soit un différence de 2671 euros.

Toutes ces sommes étant indiquées sur le bon de commande.

Après livraison de cette moto, je me rend compte, en me renseignant que la bulle haute de 171 euros était d'origine sur cette moto, ce que je lui explique et qu'il me dit comprendre en me précisant qu'il ne savait pas et me fait une remise de ce montant sur d'autres accessoires

D'autre part, je me rend compte aujourd'hui que la facture de cette moto du 29/04 2010 ne correspond pas du tout au bon de commande, en effet la valeur finale de la moto sur la facture n'est plus de 16171 euros mais de 15171, avec une reprise de mon ancienne moto à 12500 euros et enfin celle-ci ne mentionne absolument pas la bulle à 171 euros pour laquelle il n'avait soit disant pas voulu m'escroquer.....

Au delà de ce problème d'accessoire vendu alors qu'il était d'origine, je me retrouve aujourd'hui avec un véhicule qui a perdu 1000 euros par rapport à la commande que j'ai acceptée, et c'est en voulant faire reprendre cette moto par un autre professionnel, qui a bien rigolé en voyant ma facture, que je me suis rendu compte de cette différence.

Je voudrai savoir ce que je peux faire dans ce cas, sachant que j'ai effectué 900 km avec cette moto et que je n'ai plus aucune confiance en ce concessionnaire et surtout le sentiment de m'être bien fait avoir.

J'aimerais faire annuler cette vente et me faire rembourser le montant initiale du bon de commande soit 16171 euros ou me faire rembourser les 1000 euros manquant sur la facture, sachant que ma moto reprise a déjà été vendu.

De plus le numéros de commande sur la facture ne correspond pas au numéros du bon de commande.

Très cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

je me retrouve aujourd'hui avec un véhicule qui a perdu 1000 euros par rapport à la commande que j'ai acceptée, et c'est en voulant faire reprendre cette moto par un autre professionnel, qui a bien rigolé en voyant ma facture, que je me suis rendu compte de cette différence.

Pardonnez moi mais je ne comprends pas le rapport entre le montant de votre premier achat et le prix de revente.

Si je comprends bien vous contestez le montant initial de la facture au regard de la somme indiquée pour la reprise de votre moto d'origine?

Au moment de la signature du contrat de vente n'aviez vous pas remarqué cette différence?

Cordialement

Par Visiteur

La différence du montant indiqué sur le bon de commande 16171 pour la nouvelle moto et sur la facture de celle-ci, 15171, constitue un delta de 1000 qui sont perdus dans le cadre de la revente ou la reprise de cette moto par un autre concessionnaire (n'ayant plus aucune confiance en ce concessionnaire, je ne veux pas garder cette moto)

J'ai accepté un bon de commande de 16171 euros et une reprise de mon ancienne moto à 13500 euros, jamais à 15171 euros pour une reprise à 12500 euros.

J'ai, lors de la négociation refusé de descendre le pris de la reprise sous les 13500 et j'ai accepté le contrat et le rajout des 2671 pour une montée en gamme (dans le cadre d'une revente, d'une reprise, d'un vol etc... la base du paiement ou de la négoce s'effectuera sur présentation de cette facture, soit 15171 et non 16171)

Il y a juste eu un bon de commande, pas de contrat de vente, ensuite la facture a été glissé dans une pochette, que j'avoue ne pas avoir regardé.

Je conteste :

- 1) la différence entre le prix indiqué sur le bon de commande et sur la facture
- 2) Un numéro de commande qui n'est pas le même sur la facture et sur le bon de commande
- 3) La bulle à 171 euros qui figure sur le bon de commande et pas sur la facture (effectuée le lendemain de la vente, alors que pour ma part, je lui en ai parlé 6 jours après)

Mon sentiment est d'avoir acheté, par le biais d'une reprise et d'un complément financier, un véhicule d'une valeur de 16171 euros et de me retrouver aujourd'hui avec un véhicule facturer 1000 euros de moins sans pour autant avoir moins payer...

Cordialement,

Par Visiteur

Monsieur,

la différence du montant indiqué sur le bon de commande 16171 pour la nouvelle moto et sur la facture de celle-ci, 15171, constitue un delta de 1000 qui sont perdus dans le cadre de la revente ou la reprise de cette moto par un autre concessionnaire (n'ayant plus aucune confiance en ce concessionnaire, je ne veux pas garder cette moto)

La valeur de revente de votre moto actuelle n'est nullement fonction de la valeur indiquée sur la facture mais sa valeur à l'argus.

Lors de la revente, vous n'avez nullement l'obligation de fournir la facture de l'achat initial.

- 1) la différence entre le prix indiqué sur le bon de commande et sur la facture
 - 2) Un numéro de commande qui n'est pas le même sur la facture et sur le bon de commande
- Il ne s'agit que d'une erreur matérielle qui ne remet pas en cause la conclusion du contrat.
- 3) La bulle à 171 euros qui figure sur le bon de commande et pas sur la facture (effectuée le lendemain de la vente, alors que pour ma part, je lui en ai parlé 6 jours après)
- Cela ne vous cause aucun préjudice puisque vous avez été dédommagé par le vendeur par le biais d'un autre moyen.

Mon sentiment est d'avoir acheté, par le biais d'une reprise et d'un complément financier, un véhicule d'une valeur de 16171 euros et de me retrouver aujourd'hui avec un véhicule facturer 1000 euros de moins sans pour autant avoir moins payer...

Ce n'est pas le cas car la valeur de votre moto n'est pas fonction du prix indiqué sur la facture ou le bon de commande mais de sa valeur à l'argus.

Cordialement

Par Visiteur

Donc si je comprend bien, vous accepteriez de signer un bon de commande d'un certain montant et de vous le faire facturer moins cher sans pour autant que cela ne vous dérange.....

Citation :

- 1) la différence entre le prix indiqué sur le bon de commande et sur la facture
- 2) Un numéro de commande qui n'est pas le même sur la facture et sur le bon de commande

Il ne s'agit que d'une erreur matérielle qui ne remet pas en cause la conclusion du contrat.

Je n'ai pas vos connaissance juridique, mais ayant mon entreprise depuis plusieurs années, je peux vous garantir que

dans le cas d'une facture qui ne correspond pas à un bon de commande, on est très loin de l'erreur mécanique..... et POUR INFO, le code de la consommation est clair sur ce sujet !!!

Je ne poursuivrai même pas concernant le reste, mais me permet juste un petit conseil : vérifier les sources de vos infos, je comprend un peu mieux vos conditions générales et je vais aller voir un avocat.

Je ne manquerai pas de lui faire part de vos conclusions, et le cas échéant, de me faire rembourser par son intermédiaire les 27 euros investis dans votre site " juridique "

En même temps, comme on dit " on a que la qualité de ce que l'on paye "

Cordialement,

Par Visiteur

Monsieur,

Votre ton agressif ne change strictement rien aux faits.

Le bon de commande et la facture présentent des sommes différentes. Au final vous avez bien payé 16171 et non 15171. Il s'agit d'une erreur matérielle. La seule chose que vous puissiez exiger est de demander l'émission d'une nouvelle facture conforme à votre bon de commande comme cela vous serez satisfait quant à la similitude des chiffres.

POUR INFO, le code de la consommation est clair sur ce sujet !!!

A quel article faites vous référence?

Je ne manquerai pas de lui faire part de vos conclusions, et le cas échéant, de me faire rembourser par son intermédiaire les 27 euros investis dans votre site " juridique "

En même temps, comme on dit " on a que la qualité de ce que l'on paye "

Libre à vous de consulter un avocat. J'espère que le paiement de la consultation (aux alentours des 100 euros) sera à la hauteur de vos attentes.

Cordialement

Par Visiteur

Mon ton n'est absolument pas agressif, si tel est votre ressenti, je m'en excuse mais je suis simplement très surpris par des réponses totalement erronées, venant d'un site soit disant juridique.

Je vais vous laisser étudier ce code, renseignez vous correctement et vous verrez très rapidement qu'une facture doit toujours correspondre à un bon de commande, la seule réponse que je voulais, était de savoir jusqu'où cette facture pouvait me permettre d'aller. En effet, le vendeur a eu un comportement plus que limite concernant cette vente et ce à tout niveaux et mon souhait sera de la faire annuler.

Enfin, sachez que dans tout les cas, lors de la reprise d'une moto, la facture est demandée (surtout dans le cadre d'une moto très récente)

concernant la consultation d'un avocat, je préfère, et de très loin, payer 100 euros et avoir de vrais renseignements plutôt que de payer 27 euros et m'entendre dire de telles aberrations.

Bonne soirée,
cordialement.

Par Visiteur

Monsieur,

Merci de vos conseils quant à l'étude du code de la consommation, il est vrai que lorsque l'on est docteur en droit de tels conseils sont les bienvenus et je regrette que vous ne souhaitiez pas me faire part de vos connaissances.

J'espère que vous trouverez vos réponses et qu'un avocat pourra vous orienter vers une procédure qui vous permettra d'obtenir la nullité de la vente sur un fondement imaginaire puisque l'erreur matérielle est réparable et ne vous cause pas un préjudice ce qui aurait été le cas si vous aviez versé une somme plus élevée que celle figurant sur le bon de commande.

Cordialement

Par Visiteur

Vous avez beaucoup de temps à perdre pour un docteur en droit à 27 euros la question
Je ne souhaite plus communiquer sur ce sujet avec vous et vous laisse dans votre médiocrité mr le docteur en droit :-D

Par Visiteur

Libre à vous de remettre en cause mes compétences et mon titre et d'employer un ton ironique, les médecins ont également beaucoup de temps à perdre à 22 euros la consultation mais sans doute avez vous quelque conseil à leur donner et quelques notions à leur apprendre.